



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Le Ministre
La Ministre déléguée chargée de l'Autonomie*

Paris, le **28 JUIN 2021**

Nos Réf. : D.-21-018829

Mesdames et messieurs les directeurs d'établissement,

Nous vous avons écrit en novembre 2020 alors que notre pays vivait le début de la deuxième vague de la crise sanitaire. Durant les dernières semaines de l'année, nos concitoyens résidant en établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ont été très durement touchés. Sur l'année 2020 quatre personnes sur dix décédées de la Covid-19 en France étaient résidents d'EHPAD. Nous savons la réalité humaine que recouvre ce chiffre. Nous savons aussi, durant toute cette période, quelle a été votre mobilisation pour la protection de nos aînés et quel a été l'engagement exceptionnel de toutes vos équipes qui n'ont pas non plus été épargnées par le virus.

L'arrivée des vaccins dès le début de l'année 2021 a permis une réduction très importante de la circulation virale dans les EHPAD, et une réduction spectaculaire du nombre de contaminations et de décès. Elle a permis un retour progressif vers une vie plus normale, où les professionnels ne craignent plus de transporter le virus, et où les résidents dont ils s'occupent peuvent retrouver leurs proches.

Grâce à votre mobilisation, la couverture vaccinale des résidents s'élève à 87,8% sur l'ensemble du territoire. Si la vaccination de nos aînés est un très grand succès, les dernières données montrent que seuls 55% des professionnels des EHPAD et d'USLD ont reçu au moins une dose de vaccin contre la Covid-19. Cette couverture vaccinale, bien que nettement supérieure à celle traditionnellement observée lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale, est inférieure à la couverture vaccinale de l'ensemble de la population adulte. C'est insuffisant et ce n'est pas une situation normale au regard de la fragilité des résidents dans un contexte de menaces liées à l'apparition et à la diffusion de certains variants préoccupants.

Pour assurer un retour pérenne à une vie normale dans les EHPAD, il est impératif d'améliorer rapidement et significativement le taux de vaccination des professionnels, d'autant que les données de sécurité et d'efficacité en vie réelle des vaccins contre la Covid-19 autorisés en France démontrent une balance bénéfiques-risques largement en faveur de la vaccination et que nous savons maintenant que la vaccination réduit la gravité, mais aussi la transmission du virus, permettant ainsi une meilleure protection des résidents.

L'amélioration actuelle de la situation sanitaire ne doit pas nous faire oublier l'importance de la vaccination. Avoir un schéma vaccinal complet prend au moins cinq semaines. C'est maintenant qu'il faut se faire vacciner massivement pour éviter le rebond épidémique. C'est maintenant que nous vous demandons à nouveau de vous mobiliser pour convaincre, dans votre établissement, l'ensemble des professionnels d'aller se faire vacciner. Pour vous aider nous allons mettre à votre disposition, dans les tous prochains jours, un kit d'outils et des supports de

14 avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07
Téléphone : 01 40 56 60 00

communication. Vous pourrez organiser des séances de vaccination sur site pendant l'été, que vous pourrez ouvrir également aux personnels des SAAD, SSIAD et autres établissements médico-sociaux de votre territoire.

Notre objectif est que d'ici le mois de septembre, au moins 80% des professionnels des EHPAD et des établissements de santé aient reçu au moins une dose de vaccin contre la Covid-19. A défaut, nous ouvrirons la voie d'une obligation vaccinale pour les professionnels de santé, conformément aux récentes recommandations du conseil d'orientation de la stratégie vaccinale. La vaccination est au cœur de la lutte contre ce virus que nous menons, tous ensemble, depuis plus d'un an maintenant. Nous vous remercions très sincèrement et savons pouvoir compter sur vous.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissement, l'expression de notre considération distinguée.



Olivier VERAN



Brigitte BOURGUIGNON